

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue de la Pagère à Bron, d'un immeuble situé au numéro 97 de cette voie et dépendant de la propriété, cadastrée sous le numéro 1019 de la section B, appartenant à l'Association culturelle israélite.

Il s'agit d'une parcelle de 18 mètres carrés environ ainsi que d'un bâtiment de 60 mètres carrés au sol environ à usage d'activités.

L'Association culturelle israélite céderait ledit immeuble à titre gracieux étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété notamment la démolition du bâtiment existant, travaux évalués à 350 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est présenté.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais d'actes notariés évalués à 3000 F seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

4° - Le montant des travaux, soit 350 000 F, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine exercice 2000 - opération 0346.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,